

# Une grève des imprimeurs à Lausanne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **5 (1867)**

Heft 14

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-179343>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

*Paraissant tous les Samedis*

### PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr. — Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### La grève des imprimeurs à Lausanne.

Un fait économique d'une certaine gravité se passe aujourd'hui à Lausanne; les ouvriers typographes se sont mis en grève, dans le but d'obtenir des patrons certaines conditions relatives aux apprentissages.

Voici les faits, tels qu'ils sont à notre connaissance.

La société des ouvriers typographes a élaboré, vers la fin de l'année passée, un règlement qu'ils ont soumis à l'acceptation des patrons, et par lequel ceux-ci s'engageraient à ne recevoir dans leurs ateliers plus de deux apprentis à la fois, soit un à la *composition* et un à la *machine*, et cela quels que soient l'importance de l'atelier et le nombre des ouvriers qu'il occupe. Quelques patrons ont pu accepter ces conditions immédiatement, d'autres l'ont fait après avoir supporté un jour de grève, et un seul, M. G. Bridel, a résisté aux exigences des ouvriers en ne souscrivant pas aux conditions qui lui étaient soumises.

M. Bridel, dans une lettre que publie la *Gazette de Lausanne*, en date du 26 courant, explique les motifs qui lui font préférer de subir la grève avec tous les inconvénients qui en résultent pour lui plutôt que de céder devant les prétentions des ouvriers imprimeurs. Nous n'entrerons pas dans les détails de cette correspondance, cela nous entraînerait trop loin; qu'il nous suffise de dire que M. Bridel, avec tous les égards possibles vis-à-vis des hommes qu'il a occupés jusqu'ici, conteste à ceux-ci la plupart des inconvénients qu'ils voient dans la formation d'un trop grand nombre d'apprentis imprimeurs et fait ressortir surtout ce fait que *quatre* apprentis sur un personnel de *quarante* ouvriers ne constituent pas une concurrence tellement inquiétante pour l'avenir de la typographie.

Nous dirons notre avis en deux mots. Pour nous, l'ouvrier et le patron sont deux contractants qui peuvent, *l'un aussi bien que l'autre*, s'imposer des conditions, quitte à celui qui devrait les subir à ne pas les accepter et à ne pas conclure le contrat. Nous sommes, Dieu merci, débarrassés des corporations et des maîtrises qui faisaient de l'apprenti l'esclave de l'ouvrier, de celui-ci l'esclave du patron et des patrons nouvellement parvenus à cette dignité les très-humbles serviteurs de leurs doyens. L'ère de liberté, dans laquelle nous sommes entrés à la suite de 1792 nous a heureusement affranchi de toutes ces servitudes qui n'étaient bonnes qu'à maintenir l'industrie dans la bonne ornière du passé.

Mais, si nous saluons avec bonheur la liberté d'industrie, ce n'est pas pour la voir confisquer au profit de nouvelles corporations, et tout à l'avantage des ouvriers. Qu'un patron puisse dire à un ouvrier: Je puis vous occuper à telles et telles conditions, et que l'ouvrier puisse répondre: J'accepte ou je n'accepte pas; — que l'ouvrier puisse dire: Je travaillerai chez vous à telles conditions, et que le patron puisse les accepter ou les refuser; à tout cela nous ne pouvons qu'applaudir: réciprocité complète de part et d'autre. Mais que, par des menaces ou par contrainte, une association interdise l'accès d'un atelier à tous les ouvriers d'une même profession, il y a là une atteinte au principe de liberté que nous blâmerions si elle était le fait des patrons, et que nous ne saurions approuver, par cela seul qu'elle a lieu au profit des ouvriers. — Nous ne pouvons avoir deux poids et deux mesures, et trouver bien, de la part des ouvriers, ce qui serait mal du côté des patrons. S. C.

### La société lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Lecture faite à la Société artistique et littéraire de Lausanne, le 14 mars 1867.

#### II.

Lausanne était un lieu à la mode; on y prenait même les eaux du Vallon, aujourd'hui abandonnées, et recommandées alors par le D<sup>r</sup> Tissot. Ce vallon, qui est devenu un dépôt d'immondices où le Flon traîne lentement les eaux bourbeuses des usines et des fabriques, avait un tout autre aspect au temps de Voltaire; des eaux limpides, de beaux ombrages, une belle avenue de tilleuls en faisaient la promenade favorite du beau monde. — Voici un fait qui prouve combien ce lieu était alors préféré et fréquenté. A cette époque vivait à Crassier un humble pasteur qui n'avait d'autre ressource qu'un modique salaire. Mais sa vraie fortune, son bonheur, c'était une fille adorable, unissant aux dons de l'esprit une beauté remarquable, accomplie. Susanne Curchod, — c'était son nom, — venait fréquemment en visite chez ses parents de Lausanne.

C'était en 1757. Voltaire s'était fixé chez nous, où il possédait deux habitations, la campagne de Mont-Riond et une maison rue du Grand-Chêne, actuellement n° 6. Le grand écrivain groupait autour de lui une société élégante et lettrée au sein de laquelle M<sup>lle</sup> Curchod fut reçue et fêtée. Elle donna, à Lausanne, un cours de langues qui excita le plus grand